

Notes sur Rachel (Régine) SAIDEMANN

Jean-François Faye – 5 août 2017

Association Maurice Vissa

www.association-maurice-vissa.fr

Rachel SAIDEMANN est née à Paris 14^{ème}, le 26 avril 1916 de parents juifs : Aaron né le 7 mars 1883 à Przedbourg (Russie), mécanicien de précision, et de Hana Feiga (Fanny) ERTSTEIN née le 31 juillet 1885 à Konsk (Russie). La famille s'est installée à Caen et gère une fabrique de confection.

A 18 ans, Rachel épouse le 22 septembre 1934 André Maurice BANCE, catholique, né à Caen le 20 juin 1910 fils de René Bance, décédé et de Augustine Benoît. De cette union naît le 20 août 1935, au 177 rue Saint-Jean à Caen, un garçon prénommé Jean-Pierre. Les parents du mari étaient employés aux Galeries Lafayette à Caen. Les parents de Rachel travaillaient dans la confection, spécifiquement la bonneterie. Ils faisaient aussi les marchés.



Rachel à son mariage



Le nouveau couple est plutôt aisé et la vie pourrait être paisible, mais survient le conflit avec l'Allemagne. André Bance est mobilisé puis fait prisonnier au début de la guerre et interné en Allemagne.

La prime enfance de Jean-Pierre Bance reste cependant heureuse auprès de sa mère et de ses grands-parents maternels qui parlaient plus hébreux que français.

En fuite

Paris - Toulouse

Mais le couple Bance divorce officiellement le 25 juin 1941. Le 5 juillet 1941 Rachel est installée à Paris, elle déclare à la préfecture de police de Paris une bicyclette de tourisme de marque « Gobillot » N. BB-976 enregistrée sous le n°158-RN-8 pour laquelle déclaration elle reçoit un récépissé.

En 1942, les rafles de juifs se multipliant, les parents Saidemann décident de passer en zone libre. Ils s'installent à Toulouse, 46 avenue du Maréchal Pétain.

Finalement, Rachel décide, elle aussi, de partir en zone libre. Suivant le souhait de son ex-mari, elle confie son fils Jean-Pierre à sa grand-mère paternelle qui habite aussi Caen et qui lui dispensera amour et tendresse¹.

Rachel va rejoindre chez ses parents à Toulouse.

Marseille – Vars - Nice

Le 12 mai 1943, l'inspecteur principal Alfred Audibert et l'inspecteur sous-chef Ange Battisti effectue à minuit une visite au garni meublé de Madame Gallon au 23 rue Lepante à Nice². Il y découvre une jeune fille qui leur présente une carte d'identité française au nom de Régine Gabrielle Poussel née le 26 avril 1916 à Paris (4^{ème}), artiste lyrique, domiciliée au 135 rue Jean Mermoz à Marseille. La carte porte le cachet du commissariat de police du 17^{ème} arrondissement de Marseille. La carte présentée, peut-être de mauvaise qualité, semble suspecte aux deux inspecteurs. Il décide d'amener la jeune femme au commissariat « *en vue d'un examen de sa situation* ». Là, la jeune femme finit par reconnaître que la carte est fautive, qu'elle l'avait achetée trois mois plus tôt à Marseille pour 3500 F à un « *individu qu'elle dit ne pas connaître* ». Elle décline sa véritable identité et affirme résider habituellement chez son père à Toulouse au 46 avenue Maréchal Pétain. La fautive carte d'identité a été validée par la mairie de Vars pour l'année 1943³ le 5 mars 1943. Il est à noter que Rachel n'a pas pu présenter une carte d'identité à son véritable nom.



La suspecte a été fouillée et on a découvert sur elle le récépissé de son vélo où le nom du détenteur a manifestement été gratté et le nom de Régine Poussel a été ajouté⁴. Son signalement donne une taille de 1,57 et une corpulence « *forte* » (ce qui paraît surprenant).

Rachel est donc amenée devant le commissaire général qui procède à un

nouvel interrogatoire.

Rachel reconnaît être de confession israélite et que c'est la raison pour laquelle elle s'était procuré ces faux papiers. Elle a habité chez des amis, les Couzi, 46 rue de la Darse à Marseille. Mais les Couzi ont été déportés alors que Rachel avait laissé chez eux sa carte d'alimentation. Depuis deux mois, Rachel est hébergée chez Betsy Kurneintz à Vars, une amie qui lui remettait des titres de rationnement. Rachel habite à Nice depuis le 20 avril.

Elle a été présentée au vendeur⁵ de la fautive carte dans un café près de la place de la Bourse. Il devait aussi lui vendre une carte d'alimentation, mais il ne l'a pas amenée.

¹ Madame Marie Augustine sera désignée comme tutrice de Jean-Pierre Bance et habitera rue du Maréchal Foch à Lion-sur-Mer.

² PV n°2185 sûreté du 12 mai 1943, notice judiciaire du 13 mai 1943, Archives départementales des Alpes Maritimes cote 1468 W 532.

³ Il faut donc conclure que cette carte a été achetée dès 1942.

⁴ Est-ce cette pièce qui a éveillé les soupçons des inspecteurs quant à la véracité de la carte d'identité présentée ?

⁵ Elle en donne un signalement passe-partout : un individu d'environ 30 ans de taille moyenne et de corpulence mince, vêtu simplement.

Rachel est finalement déférée devant le Procureur de l'Etat Français à Nice.

Elle y est condamnée par le tribunal civil le 8 juin 1943 pour détention et usage de fausse carte d'identité à 2 mois de prison.

Rachel aurait donc été libérée après son incarcération deux mois plus tard, soit le 8 août 1943⁶. On notera qu'elle n'a pas été déférée aux autorités allemandes qui n'auraient pas manqué, immédiatement, la déporter comme juive. En effet, Nice et la Côte d'Azur sont sous administration italienne et non allemande. On peut d'ailleurs se demander si Rachel n'a pas précisément choisi de s'installer à Nice car elle s'y sentait plus en sécurité. On peut aussi comprendre, pour la même raison, qu'elle ait aussi facilement, semble-t-il, avoué sa judéité aux inspecteurs français.

Là voilà donc libre, mais sans papier et probablement sans carte d'alimentation. Elle a besoin d'appuis.

D'autant plus que sa relative sécurité va s'achever avec la prise de contrôle de la Côte d'Azur par l'occupant allemand sous la direction du redoutable Alois Brunner. En effet, à la suite de l'armistice signé entre l'Italie et les Alliés, la Gestapo entre à Nice le 10 septembre 1943. Elle entame alors une traque des Juifs d'une grande intensité et cruauté. Des rafles sont systématiquement opérées dans les hôtels et les meublés et les trains sont méticuleusement contrôlés. Les dénonciateurs sont incités à traquer les Juifs riches pour les dépouiller. La Gestapo recourt même à des « physionomistes » chargés de repérer les Juifs dans les rues et de les arrêter.

Dans ces conditions, on comprend que Rachel ait recherché à fuir de nouveau devant cette menace réelle de déportation.

Lyon

On retrouve Rachel au 24 rue San Sébastian à Lyon. On ignore comment elle a atterri à cet endroit. Mais il n'était finalement pas trop mal choisi. Ce quartier de Lyon où vivaient de nombreux juifs a en effet été relativement épargné. A condition de rester relativement discret, le risque d'une arrestation était moins grand que dans d'autres endroits de la capitale des Gaules.

Arrestation – Internement à Drancy

Mais en janvier probablement, Rachel est arrêtée dans des circonstances indéterminées. A-t-elle été raflée dans la rue, arrêtée chez elle sur dénonciation ? Le dossier de la Gestapo l'a classée dans la catégorie : Politisch, Jüdin (politique, juive). Ce terme « *politique* », placé en tête, avant sa qualité de juive, signifie-t-il qu'elle a été soupçonnée ou accusée de faire partie d'un réseau de Résistance ou d'avoir effectué un acte de résistance ?

Il est probable que Rachel ait séjourné ou transité par la prison de Montluc.

Son internement ayant été ordonné⁷ par le « *Befehlshaber der Sicherheitspolizei* » (commandant de la Sipos-SD⁸) en France, elle est transférée au camp de Drancy où elle est à nouveau incarcérée le 20 janvier 1944. Le même jour, ses biens et son livret de 100 F lui sont confisqués. On lui attribue probablement le matricule 11774.

Déportation à Auschwitz

Le 3 février 1944, par le convoi n°67 au départ de Drancy⁹ comprenant 1200 « *arbeitsjuden* », Rachel Saidemann est déportée à Auschwitz. Elle porte le N°11744. D'après les témoignages, les déportées

⁶ Si l'on tient compte que sa peine démarre à la date de son arrestation, Rachel aurait été libérée le 13 juillet 1943.

⁷ Source Arolsen

⁸ Donc par la Gestapo.

⁹ Fonds partiel Arolsen : 1.1.9.9, Doc.ID 119900435, 119900436 et 119900479

étaient mises nues et tatouées sur l'avant-bras gauche. Des « tondeuses » leur rasaient les cheveux. On y vivait avec la crainte permanente de la sélection pour les chambres à gaz.

Bergen-Belsen

Après près d'une année passée à Auschwitz, dans des conditions sans doute épouvantables, Rachel est évacuée le 7 janvier 1945¹⁰ au camp de Bergen-Belsen, où elle arrive le 10 janvier. Elle est immatriculée sous le numéro 7695. Le camp est alors dirigé par le tristement célèbre SS Hauptsturmführer Josef Kramer ancien commandement du KZ de Natzweiler et d'Auschwitz.

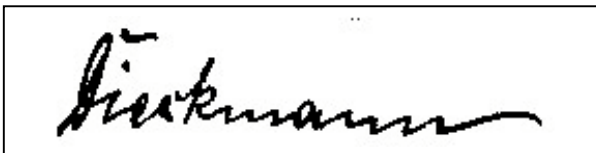
Rachel est installée au « camp des femmes », dans des tentes sur le terrain bordant le camp. Rachel n'a plus la peur de la sélection car il n'y a pas là de chambres à gaz. Par contre, on y meurt à cette époque de dysenterie et du typhus¹¹. Il s'agit surtout d'un camp de transit où l'on ne travaille pas. La majorité des déportées est envoyée ensuite dans des kommandos de travail dépendant du KZ de Buchenwald.

Kommando de Raguhn

Début février, « sur la place d'appel de Bergen-Belsen, nous fûmes appelées et vîmes trois hommes en civil. Cela nous redonna du courage de voir des gens qui venaient de l'extérieur. En fait, il s'agissait de « chasseurs d'esclaves »¹².

Sélectionnée pour le nouveau Kommando, Rachel intègre la nébuleuse Buchenwald avec le n°67396, Raguhn est en effet une annexe du camp de concentration de Buchenwald.

Hermann Pister avait informé en décembre 1944 le commandant du camp de détention de Bergen-Belsen, Joseph Kramer, que deux collaborateurs de la société Heerbrand AG projettent pour le 28 décembre 1944 : « l'élimination progressive de 500 femmes détenues ». En même temps la société demande un logement pour deux de ses collègues. Ce sont en réalité 250 femmes et filles, pour la plupart juives, qui sont arrivés le 7 février 1945¹³ au sous camp de Raguhn pour travailler pour la société mère Junkers dans la production d'avions de guerre. Raguhn fut l'avant-dernier sous-camp fondé par le camp de concentration de Buchenwald. Le camp était situé à l'extrémité ouest de la ville de Raguhn, rue Bobbauer, dans les casernes précédemment utilisées comme ateliers ou installations sanitaires, et non remis à neuf. Des baraquements, encerclés de barbelés et surveillés par des soldats armés perchés sur un mirador à chacun des quatre coins du quadrilatère, furent construits en toute hâte dans l'usine III pour recevoir les arrivantes. Raguhn est située à 15 km au sud de Dessau en Saxe-Anhalt. Le chef du kommando fut le SS Obersturmführer Dierkmann.

A handwritten signature in black ink, enclosed in a rectangular box. The signature appears to be 'Dierkmann' written in a cursive, somewhat stylized script.

Rachel Saidemann arrive à Raguhn enfermée dans un wagon plombé et, comme ses consœurs dans un état de fort épuisement le 7 (ou 12¹⁴) février 1945 pour travailler à la fabrication de pièces d'armes et d'avions¹⁵. Une liste de Buchenwald nous indique comme profession « Büro » (employée de bureau)¹⁶.

¹⁰ Depuis l'été 1944, devant l'avancée des troupes soviétiques, le camp se dépeuple progressivement. Les détenus sont évacués vers d'autres camps de concentration.

¹¹ L'épidémie sévit depuis janvier 1945. Anne Franck y meurt de cette maladie en mars 1945.

¹² Témoignage de Rachel van Amerongen-Frankfoorden.

¹³ Une autre source date l'entrée au camp le 12 février.

¹⁴ Il faut sans doute penser que le convoi est parti le 7 février de Bergen-Belsen et est arrivé à Raguhn le 12.

¹⁵ Mais, en raison de la pénurie de matériel et des difficultés d'approvisionnement, la production n'a pas pu être entièrement reprise.

¹⁶ D'après l'historienne locale Ursula Berstorff, Madame SAIDEMANN aurait indiqué « couseuse » comme profession. On peut le comprendre car cette profession était recherchée pour réparer les uniformes de la Wehrmacht et impliquait quelques petits privilèges.

La même liste donne le nom de Ginette Salomon, infirmière, dont le nom se trouve avec celui des 3 autres corps (voir ci-dessous) sur une stèle érigée après-guerre à Raguhn.

Ginette Cherkasky (future Madame Kolinka, mère du batteur du groupe Téléphone) fait aussi partie du convoi.

Une survivante du camp, Madame Rachel van Amerongen-Frankfoorden¹⁷, a raconté après guerre que les baraques du camp de Raguhn étaient propres. Les emplacements avaient été séparés en trois groupes : celui des « *aptes au travail* » dont faisait partie Rachel, celui des « *inaptes au travail* » et enfin celui des malades. Ces deux derniers restaient au camp. Madame Marceline Loridan Ivens¹⁸ précise que, contrairement au camp de Bergen-Belsen où les déportées dormaient à deux par couchette, à Raguhn, elles avaient chacune une couchette personnelle de 70 cm de large dans les châlits. Chacune disposait d'une mince paillasse et d'une couverture. Il y avait plusieurs baraquements avec plusieurs chambrées d'une quarantaine de détenues. Et, souligne Charlotte Schapira¹⁹ une autre rescapée, chose incroyable pour un camp, les blocs étaient chauffés et éclairés. Les prisonnières reçurent chacune une gamelle et une cuillère. On leur servit un repas chaud : un potage, un morceau et un peu de viande hachée (c'était pour la plupart la première fois qu'elle mangeait de la viande depuis lors déportation). Mais cette exception ne dura pas : dès le repas suivant, elles eurent droit au maigre régime des camps.

Marceline Loridan Ivens n'était pas dans la même chambrée que Rachel Saidemann. Mais elle la connaissait. Ces cheveux très blonds, qui avaient repoussé de 3 à 4 cm, surprenaient, les autres l'avaient de ce fait surnommée « *citron* ». Ce n'était pas très gentil, mais entre filles, ce n'était jamais « *gentil* ». Il fallait survivre²⁰.

Le lendemain matin de l'arrivée au camp, le traditionnel appel devant le baraquement dura beaucoup moins longtemps que dans les camps précédents. « *Le commandant du camp semblait un peu plus humain* » note Charlotte Schapira, une des camarades de Rachel, voisine de chambrée. Il était accompagné de quelques soldats et de deux gardiennes, une blonde et une brune.

Elle raconte également la surprenant histoire des robes rayées. On leur distribue des robes « *zébrées* » qui, malgré leur caractère de tenue de bagnards, les ravissent car elles sont à manches longues et bien plus épaisses que les haillons qu'elles portaient jusque là. Mais ce sont des sacs, trop larges, trop longues (elles traînent par terre). Voyant cela, le commandant du camp les autorise à tailler les robes jusqu'à mi-mollet et, pour ce faire, leur fait distribuer quelques aiguilles, qu'elles se prêteront de mains en mains. Sans ciseaux et sans fil à coudre (elles récupéraient les fils des morceaux coupés et des anciennes coutures), elles parviennent à transformer les tenues, certaines allant même jusqu'à faire des smocks et des fronces. Elles se confectionnent aussi des ceintures. Le lendemain, le commandant est bien étonné de constater le résultat et, opportunistes, les « *Aufsérines*²¹ » leur disent qu'elles leur apporteront des travaux de couture. Les déportées retrouvent là une grande fierté.

En février, il fait très froid, mais elles reçoivent tous les jours quelques briquettes qui réchauffent pendant quelques heures les baraquements.

Au début, les gardiens étaient des vieux soldats qui toléraient avec indulgence de petites infractions. Les gardiennes que les Françaises nomment « *Aufsérines* » sont, selon Marceline Loridan Ivens des paysannes « *moins mauvaises* » que les gardiennes de Bergen-Belsen.

¹⁷ Témoignage de Madame Rachel van Amerongen lors d'un séjour à Raguhn en septembre 1989 et consigné par écrit par le directeur de l'école.

¹⁸ Marceline Loridan-Ivens, née Rozenberg, est une cinéaste française née le 19 mars 1928 à Épinal. Résistance, elle est capturée par la Gestapo avec son père et envoyée à Auschwitz-Birkenau par le convoi 71 du 13 avril 1944, dans le même convoi que Simone Veil, puis à Bergen-Belsen et Raguhn.

¹⁹ Dans son livre « *Il faudra que je me souviene* », L'Harmattan, 1994

²⁰ Témoignage oral de Marceline Loridan Ivens.

²¹ C'est ainsi que les Françaises nommaient leurs gardiennes (de l'allemand « *Aufseherin* » : « surveillante »)

La plupart des prisonnières travaillent à l'usine. Elles y croisent des prisonniers français et belges mais elles ont l'interdiction de leur parler. Elles le font quand même et apprennent ainsi que l'Allemagne sera bientôt vaincue. L'espoir d'une libération prochaine renaît.

Mais il existe des corvées extérieures. Ainsi, Madame van Amerongen, avec 9 autres compagnes, est désignée pour peler les pommes de terre dans les cuisines de l'usine d'armement Heerbrandt. Sous la surveillance d'une femme kapo néerlandaise, elles traversent quotidiennement les rues de la ville pour se rendre de leurs baraquements aux cuisines. Il existe aussi la corvée de l'eau, corvée spécialement épuisante, car les SS avaient décidé de faire sauter les ponts à l'approche de l'ennemi et avaient, en conséquence, donné l'ordre de faire de très grosses réserves d'eau. Le travail y est épouvantable, car les charges sont terriblement lourdes.

Récit du décès de Rachel Saidemann

Charlotte Schapira, raconte :

« Une nuit, alors que nous dormions, je me suis soudain réveillée par des cris et des violents coups que je reçois. J'ouvre les yeux tout en essayant de me protéger, et dans le noir je distingue ma voisine de châlît sur ma droite, qui est penchée sur moi, elle hurle et me frappe à tour de bras et de poings, à mon tour je me mets à crier tout en essayant de parer les coups, toute la chambrée réveillée en sursaut hurle de peur, ne sachant ce qui arrivait.

Ma voisine s'appelait Régine. C'était une femme qui avait 30 ou 35 ans, qui, je crois en 1937, avait été élue Miss Beauté à Nice, elle était subitement devenue folle. Au bout de quelques secondes, alors que les cris continuaient dans le bloc plongé dans les ténèbres, on entend des hurlements dehors, de violents coups dans la porte qui s'ouvre brusquement, la lumière jaillit, et un soldat fusil à la main fait irruption en nous invectivant.

Régine continue de hurler, elle fait une véritable crise d'hystérie, c'est horrible, c'est la première fois que je vois une telle crise, c'est impressionnant et horrible à la fois, le soldat l'insulte, la tape, la fait tomber du châlît et la traîne hors de la baraque. Le lendemain deux camarades sont chargées d'aller la nettoyer. Elle est couchée à même le sol en ciment, dans ses excréments, elle est couverte de bleus, il y a du sang par terre, elle a dû être rouée de coups. Elle décède le jour suivant ... ».

Marceline Loridan Ivens témoigne que le bruit courait dans le camp qu'elle avait été achevée par les Allemands.

Officiellement, Rachel Saidemann est décédée le 25 février 1945 à 16h et est inhumée au cimetière municipal de Raguhn.

En effet, les victimes du camp étaient déposées dans « *de simples caisses* » en bois et transportées jusqu'au cimetière par leurs camarades volontaires ou désignées pour cette tâche, et étroitement surveillées. Au début, des trous ont été creusés dans le cimetière communal pour recueillir, à même la terre, les corps entièrement nus des malheureuses. Mais, après protestations de quelques élus de la municipalité déplorant la proximité de corps de juifs auprès de ceux des familles allemandes, cette inhumation fut interdite et c'est pourquoi les quatre dernières femmes décédées ont été ensevelies dans un bosquet de bouleaux en un lieu inondable.

La ville de Raguhn a enregistré le décès de « *Régine* » Saidemann. L'acte précise qu'elle était le détenu n°67396 du camp de concentration de Buchenwald, « *domiciliée à Raguhn* », au camp de détenu III des entreprises Heerbrandt-Werke. Elle est inhumée dans ce qui sera appelé après-guerre la section des victimes du fascisme dans la tombe n°2 (il y avait 8 tombes numérotées de 1 à 8)²², comme « *ouvrière forcée, juive* ». Cette section comporte encore 8 autres tombes sans identité numérotées de 9 à 16²³.

Il est indiqué que la défunte était née le 28 avril en France de père et de mère inconnus et qu'elle n'était pas mariée. Ces précisions sont données par indication orale du Kommandoführer, SS-Oberscharführer Alfred Dieckmann, commandant à Raguhn qui précise qu'il a lui-même constaté le décès, pour cause de « *faiblesse cardiaque* ».

L'acte est signé par M. Heinrich, remplaçant de l'officier de l'état civil.

²² Fonds partiel Arolsen : 2.1.4.1, Doc.ID 70939097.

²³ Fonds partiel Arolsen : 2.2.0.1, Doc.ID 82435882.

Note fournie par Buchenwald

Enregistrement des détenus femmes

Suivant le courrier du 17.2.45, soit communiqué que, de la liste envoyée par vous contenant les noms et les numéros des 500 détenues²⁴ transportées ici, le 7.2.1945, de Bergen-Belsen, sont à rayer :

Brünner, N° 12431, né le 13.4.1924 (pas venu) à sa place est venu :

Marx, N° 7808, nouveau numéro 67075, né le 7.6.25, nationalité française.

D'autre part, il sera encore dit que Stransky, n° 67446 et Saidemann, n° 67396 sont décédés le 22 et le 25 février.

Signé Dieckmann, SS Oberscharführer et Kommandoführer

Seize femmes sont au total morts au Kommando de Raguhn. Les neuf premières ont été enregistrées par des actes officiels de la mairie : trois Françaises, trois Tchèques, une Hongroise, une Hollandaise et une Allemande.

1. Helene Stransky, née Balascheck le 12.8.1909 en Bohémie, décédée le 22.2.1945,
2. Regina Saidemann née le 28.4.1916 en France, décédée le 25.2.1945,
3. Ginette Salomon, née le 13.3.1918 en France, décédée le 28.2.1945,
4. Zinaïde Laforte, née Goutschroff ([Goutscharoff](#)) le 2.11.1911 en France, décédée le 11.3.1945
5. Betsy Labzowski, née le 29.6.1920 en Hollande, décédée le 12.3.1945,
6. Paula Rosenkranz, née Katz le 16.12.1910 en Bohémie, décédée le 27.3.1945,
7. Margit Utitz, née Schöpkes le 20.12.1921 en Bohémie, décédée le 4.4.1945,
8. Ibolga Rosner²⁵, née le 3.4.1923 à Budapest, décédée le 4.4.1945,
9. Mirjam Rötschild, née le 28.4.1923 à Francfort/ Main, décédée le 28.4.1945.

Ces noms ont été communiqués au service de recherche à Berlin-Frohnau.

L'acte de décès de Madame Saidemann a été transmis à Paris le 16 janvier 1946 (N°20/45)

Les sept dernières ont été ensevelies sans indication de nom. A ces noms fut ajouté celui d'un STO français Pierre Larrieu décédé des suites de blessures par balles.

Exhumation des corps du cimetière de Raguhn

Une fiche de renseignement établie après guerre par les autorités françaises en Allemagne donne pour Rachel Saidemann les indications suivantes :

*« ... inhumée au cimetière municipal de Raguhn , section « Ehernfriedhof f.d. Opfer d. Faschismus », tombe n°2, non exhumée le 14 (mois illisible – mais les mêmes fiches des autres décédées, il s'agit du 14 septembre) 1948 par Exhumat. (fosse commune 2) le 12.4.1950 comme inconnue n°1
Inséparable des corps de Leforte Zinaïde et Labzowski Besty (Hollandaise) ».*

La fiche de Madame Zinaïde Leforte la donne inhumée dans la tombe 5, et en avril 1950 comme inhumée en fosse commune (sans indication de numéro pour cette fosse) inconnue numéro 4, inséparable des deux autres corps

Celle de Ginette Salomon, la donne en avril 1950 comme inhumée en fosse commune (sans indication de numéro pour cette fosse) inconnue numéro 2. Par contre, la fiche indique que le corps a été transféré comme inconnue n°436 le 24 mai 1952, puis identifié le 11 février 1954. Mais nous ne savons pas où il a été finalement inhumé.

Cette fiche précise que les trois corps de la « fosse commune » (le numéro 2 inscrit sur la seule fiche de Madame Saidemann n'a probablement aucun sens, la fosse commune que la Mission française a découverte en avril 1950 comprenait bien 4 corps qui avaient été répertoriés mais non exhumés en

²⁴ Ce chiffre est forcément erroné. Il n'y a pas eu plus de 250 déportées à Raguhn.

²⁵ Son père demanda à la municipalité de Raguhn après guerre une certification officielle du décès de sa fille. On lui envoya accompagnée d'une photo de la tombe.

1948. Cela est logique car la mission française de recherche procédait toujours en deux temps. Une première visite avec rédaction d'un rapport du travail à faire, et une seconde visite pour effectuer le travail, avec rédaction d'un rapport d'exhumation. L'exhumation donc eu lieu lors de la seconde visite en avril 1950. Mais, à ce moment-là le corps de Rachel n'aurait pas pu être dissocié de ceux de Zinaïde Laforte et d'une Hollandaise Betsy Labzowski.

Or,

1) D'après la ville de Raguhn, les corps des déportées juives auraient été transférés en France en 1948. Mme Borstorff, historienne de la ville de Raguhn, apporte en effet quelques précisions sur l'après-guerre²⁶ :

« En 1948²⁷ apparut une mission militaire française exigeant l'exhumation et le transfert des trois Françaises et de la Hollandaise. En plus ils demandaient les dépouilles du travailleur forcé Pierre Larrieu.

En printemps 1948, les dernières victimes de guerre dont les tombes étaient dispersées aux alentours ont été exhumées et enterrées dans notre cimetière²⁸. »

2) Les listes soviétiques et allemandes indiquent des tombes numérotées de 1 à 8. Celles-ci semblent donc être des tombes individuelles (aucune mention à des fosses communes).

3) Dans les dossiers individuels reçus d'Arolsen, on découvre pour trois cas une autre fiche.

On y lit la question imprimée suivante : « Inhumation / éventuellement réinhumation ... (1) . vers.. (2)... :». Dans les trois cas, Il a été tapé à la machine « cimetière de Raguhn » dans l'espace (1)

Dans l'espace (2), il a été répondu pour [Ginette Salomon](#) « section 4, numéro de tombe 568 » et [Betsy Labzowski](#), « section 4, numéro de tombe 569 ».

Pour Helene Stransky (la première décédée) il a été ajouté à la main « Terrain nivelé ». Et à la ligne en dessous, tapé à la machine « Détenue du camp de concentration de Buchenwald N° 67446 » puis ajouté à la main « champs honneur »

Ces numéros pourraient correspondre aux emplacements dans le cimetière après guerre mais on ne sait pas à quelle date (probablement avant la Mission française de 1948) et avant le regroupement des 4 corps dans une fosse commune.

4) On lit dans le livre « *The Last Seven Months of Anne Frank* » par Willy Lindwer :

« Quatre d'entre elles ont été réinhumées dans leur patrie, y compris Betsy Labzowski de Zierikzee. Elle est morte, à l'âge de vingt-cinq ans, et a été réinhumée au Pays-Bas. ». En effet, une stèle érigée à Zierikzee comprend son nom.

De plus, sur la stèle érigée à Raguhn en 1949, il est clairement indiqué que le corps Betsy Labzowski a été rapatriée en Hollande.

Mais après interrogation auprès de la municipalité de Zierikzee, son corps ne se trouve pas dans le cimetière juif de la ville, ni dans aucun autre cimetière communal. Il a donc bien été inhumé au Struthof.

²⁶ Texte expédié pour M. Bance : une honte culturelle pour Raguhn.

²⁷ Cette date est confirmée par M. Dietsch responsable du « bureau commun d'administration » de Raguhn.

²⁸ Elle ajoute également : « Une exception était la tombe d'un soldat de l'Armée Rouge dans la rue du BSF. L'administration soviétique n'avait pas souhaité l'exhumation, mais avait exigé le soin de la tombe qui a reçu en 1951 une pierre commémorative. Plus tard la tombe a été transférée vers une place collective ».

Tableau récapitulatif

| Ordre des décès | Emplacement initial à Raguhn | Emplacement probable | N° exhumation Mission française | N° Tombe au Struthof |
|--------------------------------|------------------------------|----------------------|---------------------------------|----------------------|
| 1) Helene Stransky, 22.2.1945 | inconnu | 566 | Sans objet | Sans objet |
| 2) Rachel Saidemann, 25.2.1945 | inconnu | 567 | 433, 434 ou 435 | 42, 43 ou 44 |
| 3) Ginette Salomon, 28.2.1945 | Tombe 568 (section 4) | 568 | 436 | Sans objet |
| 4) Zinaide Laforte, 11.3.1945 | inconnu | 570 (1) | 433, 434 ou 435 | 42, 43 ou 44 |
| 5) Betsy Labzowski, 12.3.1945 | Tombe 569 (section 4) | 569 (1) | Probable 435 | Probable 44 |

(1) L'inversion des deux chiffres peut parfaitement s'expliquer par le fait de la proximité des deux décès. Les corps auraient alors été inhumés le même jour, mais dans l'ordre inverse des décès.

Transfert et réinhumation à Berlin-Frohnau

C'est donc apparemment après le 12 avril 1950 que les quatre corps ont été acheminés au centre de regroupement des corps exhumés en zone soviétique d'Allemagne dans le cimetière de Berlin-Frohnau. Frohnau est un district de la ville de Reinickendorf à Berlin. Reinickendorf était, depuis le 12 août 1945, le siège du commandant militaire français du secteur d'occupation français de Berlin-Ouest.

Le cimetière de Berlin-Frohnau (extraits de l'article « Le cimetière national français » de Peter Jochen Winters
« Dans la rue Schönfließer 13-19, là à la place des terrains de sport, se trouvait entre 1946-1952 un cimetière national ou d'honneur des alliés français. Sur l'ordre du gouvernement français 20000-30000 défunts de la 2^{ème} guerre mondiale y étaient réunis et ensevelis. Ils étaient avant tout des travailleurs forcés et prisonniers de guerre de la France, de Belgique, des Néerlandais et Luxembourgeois. Mais aussi un grand nombre de volontaires français qui ont combattu sous l'uniforme de la Waffen-SS contre le régime soviétique.

« En 1948 34 défunts de la zone d'occupation russe, avant tout d'anciens détenus KZ français, belges et néerlandais ont été transférés au cimetière français d'honneur au sud du jeu de polo. Ils venaient de Gardelegen/ Altmark. »

« L'administration militaire française à Berlin, après l'installation du cimetière d'honneur à Frohnau en 1946 ne s'est pas contentée d'identifier les défunts ensevelis, mais l'identification réussie de rechercher les familles. En cas de succès, elle organisait la restitution des corps aux familles. Les exhumations de tous les défunts du cimetière d'honneur ont eu lieu en 1951/52. Ceux qui n'ont pas pu être transférés dans leur pays d'origine ont trouvé leur dernier repos au cimetière communal de Heiligensee/ Berlin, rue de Sandhausen. Là se trouve un vaste champ d'honneur, couronné sur une colline par une croix et devant une pierre rouge. »

L'acte de décès établi par le Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre le 28 novembre 1951 est transcrit sur le registre 88 de la ville de Caen sous le numéro 440 en date du 5 décembre 1951.

Exhumation de Berlin-Frohnau et transfert au Dépotoire de Strasbourg

La dépouille mortelle de Rachel Saidemann et les corps de ses **trois** autres camarades ont été de nouveau exhumés le 20 mai 1952²⁹ du cimetière de Berlin-Frohnau.

A Strasbourg, des recherches (auprès de la famille ?) ont permis d'identifier le 11 février 1954 le corps contenu dans la cercueil 436 comme étant celui de Ginette Salomon.

Ce n'est que le 25 avril 1956 que les trois autres corps sont parvenus au Dépotoire de Strasbourg (Fort Desaix) comme inconnue 433,434 et 435.³⁰ Les noms sont alors inscrits sur le registre des corps « *non réclamés* » en provenance de la zone soviétique.

On peut se demander ce que l'on a fait de ces corps pendant ces 4 années (entre mai 1952 et avril 1956). A-t-on procédé à des recherches auprès des familles en vue d'une identification ?

Transfert à la nécropole de Natzweiler-Struthof

Le 20 décembre 1957, trois cercueils numérotés 433 (bière 3168), 434 (bière 3169), 435 (bière 3170) sont acheminés à la nécropole du Struthof où ils sont inhumés sous le nom « *inconnu* ». Les noms sont inscrits sur l'état nominatif des « *pertes* » du Dépotoire de Strasbourg au cours du mois de décembre 1957.

Le 16 janvier 1958, A. Soumoulou, chef de Secteur de l'Etat-civil et des Sépultures militaires délégué, assisté d'un identificateur, M. Crouvisier, atteste que les trois corps, laissés dans leur cercueil respectif ont été réinhumés au « *Cimetière national du Struthof* »

Les tombes ont été munies de l'inscription suivante : « *inconnu, déporté MPF³¹ camp de Buchenwald* »



| N° exhumation | N° Bière | Carré du Struthof | Rangée | N° Tombe |
|---------------|----------|-------------------|--------|----------|
| 433 | 3168 | B | 3 | 42 |
| 434 | 3169 | B | 3 | 43 |
| 435 | 3170 | B | 3 | 44 |

²⁹ Liste nominative de 15 corps « non réclamés » arrivé au Dépotoire le 25 avril 1956.

³⁰ Fonds partiel Arolsen : 2.3.3.4, Doc.ID 78397932.

³¹ Mort pour la France

Reconnaissance et cérémonies honorifiques



Mme Borstorff précise : « En 1949 un monument a été construit pour les victimes, inauguré avec des honneurs dans la première semaine du mois de septembre. Chaque année en septembre une couronne y est déposée en honneur de ces victimes.

Le 21 septembre 1954 Rachel est reconnue comme « déportée politique » sous le numéro 21760332.

Le 27 novembre 1962, elle est déclarée « Mort pour la France » comme déportée politique. Par arrêté du 10 décembre 1997, la mention « Mort en déportation » a été apposée sur les actes et jugements déclaratifs de décès de Rachel Saidemann.

Le 27 avril 1991, la municipalité de Raguhn a tenu à honorer les 16 victimes par une cérémonie au cours de laquelle fut inauguré, dans le cimetière communal, un mémorial consistant en trois pierres en granit sur lesquels ont été gravés les noms des 16 femmes.

Sort des parents de Rachel Saidemann

Sa mère Hana Saidemann, née Ertstein, aurait été internée le 15 août 1942 au camp de Longwy puis transférée au camp de Pithiviers le 1^{er} septembre. Le 21, elle est déportée dans le convoi n°35 allant de ce camp à Auschwitz (Pologne) où elle serait décédée fin 1942. Il est à noter que dans ce même convoi figure Madame Fanny ZADJMAN née en 1888 à KONSK qui habitait aussi au 177 rue Saint-Jean à Caen ³².

Aaron Saidemann a été déporté à Auschwitz au départ de Drancy le 27 mars 1944 par le convoi n°70 et est décédé le 1^{er} avril 1944 à Auschwitz.

Sort de son mari

Monsieur André Bance, l'ex mari de Rachel, est décédé à Caen le 18 novembre 1945. Sa nouvelle femme et lui ont été asphyxiés à leur domicile suite à une fuite de gaz.

³² Son nom est inscrit sur le Mur des Noms du Mémorial de la Shoah à Paris. S'agit-il d'une autre identité de Hana Feiga SAIDEMANN ou d'un autre membre de sa famille. Il est à noter que lors de l'arrestation à Nice de sa fille, le prénom inscrit sur les papiers est « Fanny ».

Pour leur aide apportée à nos recherches, remerciements à :

- ◆ Madame Marceline Loridan Ivens, ancienne déportée de Raghun
- ◆ Monsieur Jean-Marc Dreyfus, *reader in Holocaust Studies History School of Arts, Languages and Cultures* à l'Université de Manchester, avec qui nous avons mené ces recherches.
- ◆ Monsieur René Chevrolet, chargé de l'animation pédagogique et culturelle du Centre européen du résistant déporté, ONACVG.
- ◆ Madame Catherine Schwarz du Pôle des sépultures de guerre et des hauts lieux de la mémoire nationale à Metz.
- ◆ Madame Christiane Bizeray qui nous a mis en relation avec son ami Yves Kinossian le Directeur des Archives départementales des Alpes-Maritimes. Et un grand merci à lui pour avoir effectué très rapidement une recherche et pour sa découverte du dossier conservé dans un versement d'archives du commissariat de police de Nice. Sans eux tout un pan de l'histoire de Rachel serait resté dans l'ombre.
- ◆ Madame Gaillard pour ses recherches au Mémorial national de la prison de Montluc.
- ◆ L'équipe de la Division des Archives des Victimes des Conflits Contemporains à Caen
- ◆ Madame Ursula Berstorff, historienne de Raguahn
- ◆ Madame Renée Ciraad, Association Française Buchenwald Dora et Kommandos
- ◆ Madame Sarah Mimoun, archiviste au Mémorial de la SHOAH.
- ◆ Madame Monique Leblois-Pechon, Archives Nationale à Pierrefite-sur-Seine.
- ◆ Madame Nathalie Letierce-Liebig International-Tracing Service, Arolsen Allemagne
- ◆ Mesdames Fabienne et Martine de l'OSE (œuvre de secours aux enfants).

Et surtout à Elisabeth Wanjura notre correspondante allemande qui a multiplié pour nous les contacts en Allemagne (Raguahn, Dessau, Berlin ...) et traduit tous les courriers et textes récupérés.

Résumé chronologique

| Dates | |
|---------------------------------|--|
| 26 avril 1916 | Naissance à Paris (4ème) de Rachel Saidemann |
| 22 septembre 1934 | Mariage à Caen avec André Bance |
| 20 août 1935 | Naissance à Caen de son fils Jean-Pierre Bance |
| 25 juin 1941 | Divorce |
| 5 juillet 1941 | Déclaration à Paris, d'une bicyclette de tourisme |
| 1942 | Rachel habite chez des amis, les Couzi, 46 rue de la Darse à Marseille |
| fin 1942 | Achat d'une fausse carte d'identité à Marseille |
| mars 1943 | Rachel est hébergée chez une amie Betsy Kurneintz à Vars |
| 5 mars 1943 | Validation de la fausse carte d'identité à la mairie de Vars |
| 20 avril 1943 | Rachel loue un meublé au 23 rue Lepante à Nice chez Madame Gallon |
| 12 mai 1943 | Interpellation à son domicile à Nice pour détention de faux papiers |
| 8 juin 1943 | Condamnation à 2 mois de prison pour le même motif |
| 8 août 1943 (ou 13 juillet) | Sortie de prison |
| Entre août 1943 et janvier 1944 | Rachel s'installe au 24 rue San Sébastian à Lyon |
| Décembre 1944 ou janvier 1945 | Arrestation à Lyon |
| 20 janvier 1944 | Arrivée au camp de Drancy |
| 3 février 1944 | Déportation de Drancy par le convoi n°67 à destination d'Auschwitz. |
| 7 janvier 1945 | Transfert au camp de Bergen-Belsen, où elle arrive le 10 janvier, immatriculée sous le numéro 7695 |
| 7 février 1945 | Sélection et départ pour le Kommando de Raguhn |
| 12 février 1945 | Arrivée au Kommando de Raguhn |
| 25 février 1945 | Décès de Rachel Saidemann à 16h. Inhumation au cimetière de Raguhn |
| 14 septembre 1948 | Première visite de la Mission de recherche française pour évaluer le travail d'exhumation à réaliser ou (d'après l'historienne de Raguhn) exhumation ou tentative d'exhumation des corps par une Mission Française |
| 12 avril 1950 | Exhumation de trois corps dit indissociables à Raguhn, acheminement et réinhumation dans le cimetière de Berlin-Frohnau. |
| 28 novembre 1951 | Acte de décès établi par le Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre |
| 5 décembre 1951 | Transcription sur le registre 88 de la ville de Caen sous le numéro 440 |
| 20 mai 1952 | Nouvelle exhumation du cimetière de Berlin-Frohnau |
| 21 septembre 1954 | Rachel est reconnue comme « <i>déportée politique</i> » sous le numéro 21760332. |
| 25 avril 1956 | Trois cercueils numérotés 433 (bière 3168), 434 (bière 3169), 435 (bière 3170) parviennent au Dépositaire de Strasbourg (Fort Desaix) |
| 20 décembre 1957 | Les trois cercueils sont acheminés à la nécropole du Struthof pour y être réinhumés |
| 27 novembre 1962 | Rachel est déclarée « <i>Mort pour la France</i> » comme déportée politique. |